

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 355 Subvention (2 000 euros) à l'association les Amis de Caractères (5e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Les Amis de Caractères ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur les rapports présentés par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Les Amis de Caractères, 7, rue de l'Arbalète 75005 PARIS, au titre de l'année 2020.
2020_05364/193570

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO